



Quel statut choisir pour centre privé de formation à distance ?

Par **Darloh**, le **01/10/2011** à **18:26**

Bonjour,

Avec des amis, nous comptons nous associés afin de monter un centre privé de soutien scolaire, cours à domicile, formation à distance, avec l'utilisation d'ordinateur pour les épreuves/examens en ligne (au local) mais également une solution complète d'eLearning en ligne (à domicile) et nous ne savons pas quel statut choisir.

Nous avons penser à une SARL ou SAS où les salariés sont des étudiants en cours de formation (niveau Licence et +) et des professeurs.

Quel statut est intéressant dans ce cas ?

mélange de contrat : Stage, CDD, CDI, Télétravail, sous-traitance

nombre de salarié : solution : eLearning à distance, présence au local

Merci de votre aide.